

PREDATIONS SUSPECTES LOUP



Dès la constatation appelez
le **05 49 03 13 39** (répondeur)

**Dans l'attente du constat,
ne rien toucher et protéger le site
(chiens, charognards, piétinement)**



Pour rendre le constat efficace :

- Ne pas venir sur les lieux avec un chien (risque de confusion lors des prélèvements : poils, crottes, ...)
- Prévenir dès la découverte et le constat sera réalisé au maximum dans les 48h
- Limiter la présence de tiers sur les lieux
- Ne pas toucher les animaux morts, sauf nécessité sanitaire absolue
- Relever le numéro d'identification complet de chaque animal tué ou blessé et le caractériser (âge, poids, destination, ...)
- Protéger les cadavres des charognards : grillage et les couvrir avec sacs, bâches, pierres.
- Isoler les animaux blessés et indiquer au vétérinaire qu'un constat de prédation sera effectué pour qu'il conserve les éventuels indices trouvés sur ces animaux

Vous serez recontacté rapidement et un constat sera réalisé par les agents de l'OFB. Lors de la visite, bienveillance et cordialité sont bien sûr de rigueur.

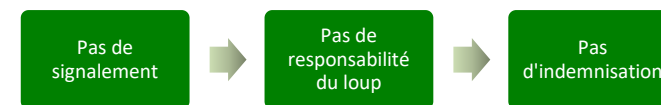
Le constat sera ensuite examiné pour identifier le responsable du dommage. Un retour sera fait systématiquement par la DDT à l'éleveur (le délai peut être long) :

- **Cas invérifiable** : les éléments recueillis ne sont pas exploitables
- **Cas non retenu** : prédation du loup exclue
- **Cas retenu** : implication du loup non exclue ou implication du loup avérée

En 2021, 2 présences du loup ont été validées en Vienne. Après l'installation d'un loup sur le plateau des Millevaches en 2022, le printemps 2023 a été marqué par une série d'attaques imputées au loup en Vienne. On peut supposer qu'un animal s'est installé dans le sud de notre département ou à proximité. Est-il toujours là ?

Il est impératif que chacun déclare toute prédation suspecte (animaux domestiques et sauvages). Plus vous signalerez ce type d'attaques, plus il y aura d'opportunités d'attester d'une prédation de loups, déclenchant les indemnisations et aides !

Phillipe Tabarin, Président de la Chambre d'agriculture
Karyn Thiaudiere, Vice-Présidente, en charge du dossier loup



Si vous souhaitez vous faire accompagner lors du constat par l'OFB, vous pouvez solliciter :

Laporte Many Antoine : 06 88 75 87 74

Leglantier Victor : 06 71 11 36 33

Masse Tony : 06 64 39 15 07

Sourisseau Mathieu : 06 77 22 30 34

Thiaudiere Karyn : 06 86 07 54 98

Contact

Chambre d'agriculture de la Vienne : Jean-Luc PEFAU

✉ jean-luc.pefau@vienne.chambagri.fr

☎ 05 49 44 75 17

📍 2133 route de Chauvigny, CS 35001

86 550 MIGNALOUX-BEAUVOIR



Charognage vs prédation

L'acte de prédation est principalement caractérisé par une hémorragie, une présence de sang autour du cadavre ou sur le lieu de l'attaque s'il a été déplacé.



De nombreux charognards (renards, blaireaux, sangliers, corbeaux) peuvent venir consommer le cadavre très rapidement jusqu'à le nettoyer totalement, qu'il s'agisse initialement d'une prédation ou d'une mort naturelle.

Après une attaque suspecte, il faut donc protéger le cadavre pour éviter le charognage qui induit une perte d'indices à expertiser.



Une carcasse nettoyée n'est pas forcément la signature du loup !

Prédation du loup

Plusieurs indices peuvent amener à **suspecter** une attaque de loup :

- Une **prise au cou** avec écoulement sanguin



- Une **épaule manquante**, proprement démise
- La consommation de **viscères rouges** (cœur, foie, poumon) seulement (en l'absence de charognage)

Toute mortalité avec morsure et écoulement sanguin doit être signalée !

Autres prédateurs

Au contraire, certains indices peuvent amener à suspecter l'acte de **chiens** :

- De nombreuses brebis blessées
- De multiples morsures sur un cadavre

Une prédation sur un agneau avec une prise au cou n'est pas forcément le fait d'un loup. Le mode d'attaque ressemblant et le rapport d'échelle (brebis/agneau – loup/petit canidé) peut incriminer le **renard**.

A noter que la prédation d'ovins par des **sangliers**, bien qu'extrêmement rare, est également possible. Dans ce cas, le cadavre a tendance à être fortement éclaté et des membres peuvent manquer.

Informations complémentaires

Toutes les informations sur l'espèce et son suivi national sur le site de l'OFB : loupfrance

Lettres d'information de la DREAL coordinatrice Auvergne-Rhône-Alpes : infoloup

Les retours d'information sur les indices de présence depuis 1997 : [Bulletin et Flash Info](http://bulletin-et-flash-info)

Carte interactive de la répartition des loups en France depuis 1995 : [Carmencarto](http://carmencarto)

Attention, plus de 50 critères sont pris en compte lors d'un constat sur bétail domestique.